

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024**

**DEL-2024-233**

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Étaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mme LAFARIE,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, PAULY, PELLARIN, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, SIBILLE.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, MATHIAN.

**Suppléants :** M. CRAQUELIN.

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme MAYORAZ,  
MM. FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

**Suppléants :** M. GUITTON.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes BRUNO, CECCON, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE, TARAGON, WENDLING,  
MM. CATTANÉO, GYSELINCK, MARIAS, ROLLIN.

**Étaient absents ou excusés :**

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, , MUGNIER,  
MM. AEBISCHER, AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN,  
BONTEMPS, BOUCHET, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE, FOURNET, GILBERT, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, JAILLET,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, VIVIAN : du SYANE.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>108</b>
<b>Présents :</b>	<b>45</b>
<b>Membres habilités à prendre part au vote :</b>	<b>108</b>
<b>Votants :</b>	<b>45</b>
<b>Représentés par mandat :</b>	<b>10</b>

**Objet : DEPOT PAR LE SYANE D'UNE CANDIDATURE AU FONDS CHÊNE - PROGRAMME ACTEE+ - POUR LA RENOVATION ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

**Rapport présenté par M. Gilles FRANÇOIS**

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) porte le programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), un programme lié aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales à travers deux grands axes :

- une aide financière permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique : le Fonds CHÊNE notamment, et autres sous-programmes dédiés,
- la mise à disposition d'un centre de ressources regroupant fiches techniques, guides, cahiers des charges-type, MOOC (Massive Open Online Course ou cours en ligne ouvert à tous), parcours de formations, ainsi que des outils innovants afin de préparer aux démarches et d'accompagner la montée en compétences et la prise de décisions des collectivités en matière d'efficacité énergétique.

Dans le cadre de ce programme, le Fonds CHÊNE a pour objectif de lever les freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine. Pour cela, 2 leviers sont mis en œuvre par le programme ACTEE :

1. des ressources financières, humaines, techniques et juridiques, apportées aux collectivités territoriales,
2. l'impulsion de synergies territoriales, permettant d'accélérer la dynamique, en développant et renforçant l'animation locale entre acteurs publics de la rénovation énergétique tertiaire.

Le Fonds CHÊNE s'organise autour de plusieurs saisons d'appel à candidatures (environ une tous les 4 mois).

Cet appel à projets permet d'apporter des aides financières aux coûts organisationnels, liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités sur les postes suivants :

1. Ressources humaines pour assurer l'accompagnement (économe de flux). Ces ressources humaines peuvent être externalisées ou internalisées,
2. Outils de mesure et de suivi de consommation énergétique (compteurs d'énergie, caméra thermique, mise en place ou paramétrage des outils),
3. Etudes techniques (audits énergétiques, ...), juridiques, financières (montage de plans de financement, ...),
4. Aide au financement de la Maitrise d'Œuvre (MOE),
5. Aide au financement de la mission d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) ou d'autres prestations intellectuelles.

Les règles de répartition financière sont les suivantes :

Lot de financement	Taux de subvention de base	Bonus (cumulables)	Plafond max (tous bonus confondus)
<b>Lot 1 - Ressources Humaines</b>	40 % du salaire brut, charges patronales incluses	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : + 25 % Econome de flux « Bâti scolaire » : + 25 % Bonus Zones Non Interconnectées (ZNI) : + 15 %	80 %
<b>Lot 2 - Outils de mesure et suivi de consommations</b>	50 % du coût HT		50 %
<b>Lot 3 - Etudes énergétiques</b>	50 % du coût HT	Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) : + 10 % Etudes de décarbonisation : + 30 % Communes rurales ou ZNI : + 15 % Bâti scolaire : + 30 %	80 %
<b>Lot 4 - Etudes de MOE</b>	20 % ou 60 % du coût HT si objectif de respectivement - 40 % ou - 60% de conso d'énergie	Communes rurales ou ZNI : + 15 % Bâti scolaire : + 5 %	80 % du coût de l'étude
<b>Lot 5 - AMO et autres prestations intellectuelles</b>	50 % du coût HT	Communes rurales ou ZNI : + 15 %	65 %

La mutualisation entre acteurs territoriaux pour le portage d'un dossier n'est pas obligatoire, mais encouragée et valorisée par le jury.

Le SYANE se propose de préparer et d'accompagner les collectivités au montage d'une candidature pouvant porter sur un ou plusieurs des lots présentés précédemment, en fonction des besoins et sur les différentes saisons de CHÈNE.

Le SYANE a déjà été contacté par plusieurs collectivités intéressées par ce Fonds CHÈNE, et propose de porter une candidature groupée. Dans ce cadre, le SYANE est déjà lauréat des saisons 2, 3 et 4.

Par délibération le Comité du SYANE, réuni le 12 octobre 2023, a approuvé la candidature du SYANE au Fonds CHÈNE sans précision de saison spécifique, en lien avec le dépôt d'une candidature à la saison 2.


A la demande d'ACTEE, afin de clarifier la position du Comité sur l'ensemble des saisons du Fonds CHÈNE, il est proposé d'autoriser explicitement les dépôts de candidature sur l'ensemble des saisons du Fonds.

Le SYANE s'inscrit en effet comme porteur de candidature pour toutes les saisons du Fonds CHÈNE auprès des collectivités de Haute-Savoie qui en feront la demande.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la candidature du SYANE au Fonds CHÊNE,
2. à approuver la coordination de cette candidature,
3. à autoriser le Président à déposer les dossiers de candidatures aux différentes saisons de CHÊNE sur la base des éléments présentés, à signer les documents correspondants, puis à assurer la ventilation des subventions attendues dans ce cadre avec les autres membres du groupement sur la durée du programme.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE